

Séance Plénière
Réunion du mercredi 16 octobre 2013

Intervention de Monsieur Jean-Luc PERAT

Merci, Monsieur le Président. Je n'étais pas inscrit pour intervenir mais, comme nous sommes venus un mercredi matin, notamment sur un sujet intéressant comme les maisons pluridisciplinaires de santé, je souhaitais apporter un éclairage.

Toujours est-il que je souhaitais intervenir dans ce cadre des maisons pluridisciplinaires de santé, un peu par expérience, pour avoir déjà lancé une procédure sur le territoire du canton de Trélon. En effet, la décision du Département est une décision attendue d'accompagnement pour les jeunes médecins et les jeunes internes qui souhaitent poursuivre leurs études et aller sur les territoires en difficulté ou en manque de médecins à court terme ou à moyen terme. Il faut retenir que cela permet d'avoir une stratégie territoriale, de mutualiser d'abord toutes les forces vives d'un bassin de vie et je pense que le Département peut y avoir toute sa place.

Il faut que les maisons pluridisciplinaires de santé ne soient pas uniquement orientées vers le volet curatif, elles doivent aussi et surtout avoir un volet préventif capital. Aujourd'hui, on constate que l'on traite plutôt le curatif que l'éducation et la formation. Or, le préventif a toute sa place au travers des politiques développées par le Département, notamment la PMI et la permanence de quelques spécialistes intégrant ces maisons pluridisciplinaires de santé, dans l'intérêt des enfants, des adolescents et des adultes donnera une valeur ajoutée au suivi médical.

Je crois également que ces maisons pluridisciplinaires de santé doivent avoir une porte ouverte vers la planification familiale, permettant à des médecins de venir faire un certain nombre de consultations de proximité.

Il faut également, me semble-t-il, une collaboration avec les centres hospitaliers de proximité et également une harmonisation avec les contrats locaux de santé écrits par les territoires.

En fait, ma démarche est de dire qu'il ne faut pas simplement donner de l'argent, mais qu'il faut inciter les territoires à travailler, à se parler, à échanger, à construire, à écrire un projet de bassin de vie indispensable pour avoir une véritable stratégie qui déclinera des actions concrètes. Il s'agit d'avoir, non pas des tranches, mais véritablement une action très partagée et ambitieuse.

Voilà ce que je voulais vous dire dans un temps limité.

L'accompagnement et l'accueil des jeunes praticiens sont une excellente initiative. Je crois que nous sommes au début d'un long processus qui nécessitera une position du Département. Comme le Département est présent pratiquement partout avec les UTPAS, celles-ci relèveront un nouveau challenge et pourront accompagner toutes les initiatives prises.

Voilà l'éclairage que je voulais apporter sur un sujet important pour l'avenir médical des territoires ruraux excentrés notamment.